

Cabinet
du
Prefet de l'Orne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Alençon, le Avril

191

Visite
des Exemptés et
Réformés des classes
1896 à 1914

Le Préfet du département de l'Orne

à Monsieur le Ministre de l'Agriculture

J'ai eu l'honneur de vous transmettre, à la date du 17 courant, ainsi qu'à M. le Ministre de la Guerre, le voeu suivant émis par le Conseil général de mon département dans sa première session ordinaire de 1917:

"Le Conseil général de l'Orne,

"Considérant que la dernière révision des exemptés et réformés a prélevé sur la population du département, tant pour le service armé que pour le service auxiliaire un effectif considérable;

"Considérant que si l'on ajoute à ces hommes ceux de la classe 18 qui viennent d'être appelés, on constate qu'il ne reste dans le département qu'un nombre infime d'hommes pour pourvoir à la culture;

"Considérant que les produits agricoles ont à tous les points de vue une importance de tout premier ordre,

"Emet le voeu :

1^e Que l'appel des hommes qui viennent d'être versés dans l'auxiliaire et qui appartiennent à l'agriculture soit retardé;

2^e Que les auxiliaires agriculteurs des classes 90-91 et 92 soient mis en sursis sous la condition formelle qu'ils pourvoient à la culture de leurs biens et aussi à celle des biens de leurs voisins mobilisés, et cela sous la surveillance des inspecteurs de la main-d'œuvre agricole afin que ces hommes soient immédiatement rappelés s'ils ne se conforment pas à cette condition."

Il est de mon devoir, Monsieur le Ministre, d'appeler toute votre particulière attention sur ce voeu et d'en

appuyer les conclusions de toute mon énergie.

La nouvelle visite prescrite par la loi du 20 Février 1917 a eu comme résultat de priver entièrement nos campagnes du peu de main-d'œuvre qui y restait.

Maintenant il ne demeure plus dans les villages de mon département que des vieillards, de femmes, des enfants et quelques mutilés d'avant-guerre, ou des réformés n° 1 par suite de blessures.

Il paraît au Conseil général, comme il m'apparaît à moi-même impossible, dans ces conditions, d'assurer la vie économique et surtout rurale de mon département.

A l'heure où, par vos circulaires, vous m'ordonnez d'inciter les maires et les habitants des campagnes à intensifier la culture des terres et l'exploitation des bois, j'ai une hésitation douloureuse à faire part de vos désirs aux maires qui ne disposaient que de très faibles moyens et qui vont en être complètement dépourvus. A la suite de la dernière visite, le nombre d'hommes versés, soit dans le service armé soit dans le service auxiliaire a été considérable: 1872 hommes ont été en effet reconnus aptes au service armé, et 858 au service auxiliaire; le total, qui s'élève à 2730 représente 62 % de l'effectif qui a été revisé. La plus grande partie de ces hommes appartient à la classe ouvrière agricole.

Le Conseil général s'est, à juste titre, ému de la situation critique et très aggravée dans laquelle allait se trouver l'agriculture; aussi, a-t-il émis le voeu dont je vous donne copie.

J'estime, Monsieur le Ministre, qu'il doit être pris en considération et je me permets, en présence des si grandes difficultés de la vie de nos campagnes, d'appeler toute votre attention sur l'angoisse des représentants de mon département. Je la partage entièrement et je me joins à eux pour vous prier très instamment de bien vouloir appuyer de votre haute influence auprès de M. le Ministre de la Guerre le voeu émis par le Conseil général de mon département.

Le Préfet de l'Orne,